

L'Ordre des experts-comptables d'Alsace et le [CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES](https://www.ca-alsace-vosges.fr/) (siège à Strasbourg/67) ont signé le mardi 12/03 à Strasbourg une convention destinée à faciliter le financement et l'accompagnement des TPE et PME. Pour le compte de leurs clients, les professionnels alsaciens du chiffre pourront à l'avenir transmettre directement à la banque coopérative une demande de prêt dématérialisée. Ce service, qui décline localement l'accord-cadre signé en août dernier entre le Conseil supérieur de l'Ordre et la Fédération nationale du Crédit agricole, s'appuie sur une plateforme électronique dédiée. <https://www.ca-alsace-vosges.fr/>